

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 81/2016

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°134/2015 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2015 SUITE A ERREUR MATERIELLE.

Renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2015 à 2018

L'an deux mille seize et le 04 octobre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 25 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine

ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. DELCASSE Jean, Mme ARRAZILS Marie Christine, M. POURRINET Jacques,

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur CHENIN Jean été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la compétence de la Communauté de Communes en matière d'enfance et de petite enfance.

Il rappelle également la signature d'un contrat enfance jeunesse avec les services de la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute Garonne dont l'arrivée à échéance est le 31 décembre 2014.

Il rappelle que ce contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il favorise notamment le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire basée sur le quotient familial adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

Ce contrat enfance jeunesse recherche l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale, l'esprit de laïcité, l'acceptation de l'autre et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins a été actée par une implantation des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il convient de procéder au renouvellement du contrat enfance jeunesse afin de poursuivre et d'optimiser l'accueil des moins de 18 ans sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- **Accepte** le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2015-2018
- **Autorise** Monsieur le Président à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne, le renouvellement du contrat enfance jeunesse et tout avenant pouvant se présenter durant la période 2015-2018

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS